CRIC n° 10 (2024-2025)
2e session de la XIIe législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2024-2025

COMPTE RENDU

INTÉGRAL*

Séance publique de commission

Commission de la comptabilité

Jeudi 19 septembre 2024

*Application de l'article 162 du règlement

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be
Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE.....1

ORGANISATION DES TRAVAUX.....1

Désignation d'un président et d'un vice-président.....1

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Dejardin – Mme Christine Mauel.

PROJETS ET PROPOSITIONS.....1

Budget 2024 – État des engagements budgétaires – Premier et deuxième trimestres.....1

Projet d'ajustement du budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie pour l'année 2024 (Doc. 20 (SE 2024) N° 1).....1

Désignation d'un rapporteur.....1

Intervenants : M. le Président – M. Nicolas Tzanetatos.

Exposé de Mme Salmon, Greffière f.f. du Parlement de Wallonie.....2

Intervenants : M. le Président – Mme Sandrine Salmon, Greffière f.f. du Parlement de Wallonie.

Discussion générale.....3

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Dejardin – M. Nicolas Tzanetatos – M. Germain Mugemangango – M. Stéphane Hazée – Mme Geneviève Lazaron – M. Willy Borsus, Président du Parlement de Wallonie – Mme Sandrine Salmon, Greffière f.f. du Parlement de Wallonie – M. Richard Fournaux.

Vote sur l'ensemble.....14

Confiance au président et au rapporteur.....15

LISTE DES INTERVENANTS.....16

ABRÉVIATIONS COURANTES.....17

COMMISSION DE LA COMPTABILITÉ

Présidence de M. Jean-Pierre Lepine, doyen d'âge

(Présidence en application de l'article 48.2 du règlement)

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 3 minutes.

M. le Président (doyen d'âge). – La séance est ouverte.

Il me revient d'ouvrir cette séance, étant le sage – je ne le suis pas, je l'ai dit à maintes reprises –, puisque c'est la quatrième fois que cela m'arrive depuis le début de cette législature, mais étant surtout le doyen d'âge.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Désignation d'un président et d'un vice-président

M. le Président (doyen d'âge). – En vertu de l'article 48, paragraphe 2, du règlement, nous devons procéder à la désignation du président et du vice-président.

J'informe que la présidence de cette commission revient au groupe PS.

La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Je propose de vous laisser assis à votre siège et dans vos fonctions.

Je propose M. Lepine comme président.

M. le Président (doyen d'âge). – Je m'autoproclame, si le terme est approprié, président.

Je déclare M. Lepine élu président.

(M. Lepine, Président, prend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. – Il nous revient à présent de procéder à l'élection d'un vice-président.

La parole est à Mme Mauel.

Mme Christine Mauel (MR). – Je propose M. Tzanetatos comme vice-président.

M. le Président. – Je déclare M. Tzanetatos élu vice-président.

PROJETS ET PROPOSITIONS

Budget 2024 – État des engagements budgétaires – Premier et deuxième trimestres

Projet d'ajustement du budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie pour l'année 2024 (Doc. 20 (SE 2024) N° 1)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen :

- de l'état des engagements budgétaires des premier et deuxième trimestres de l'année 2024 ;
- du projet d'ajustement du budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie pour l'année 2024 (Doc. 20 (SE 2024) N° 1).

Je vous propose d'examiner l'état des engagements budgétaires pour les premier et deuxième trimestres, et, dès lors que les deux dossiers sont liés, l'état des engagements pour les premier et deuxième trimestres donnant lieu à l'ajustement.

Marquez-vous votre accord sur cette proposition ?

(Assentiment)

Je vous remercie.

Pour rappel, la consultation des pièces comptables en lien avec le relevé des engagements budgétaires pour les premier et deuxième trimestres 2024 était ouverte au greffe du Parlement du 5 au 13 septembre 2024.

Le document en lien avec l'ajustement budgétaire a été transmis aux députés le 6 septembre 2024.

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à M. Tzanetatos.

M. Nicolas Tzanetatos (MR). – Je propose Mme Mauel comme rapporteuse.

M. le Président. – À l'unanimité des membres, Mme Mauel est désignée en qualité de rapporteuse.

Exposé de Mme Salmon, Greffière f.f. du Parlement de Wallonie

M. le Président. – La parole est à Mme Salmon.

Mme Sandrine Salmon, Greffière f.f. du Parlement de Wallonie. – Mesdames et Messieurs les Députés, pour rappel, et pour ceux qui n'étaient pas membres de la commission lors de la législature précédente, l'article 169.4 du règlement du Parlement précise que le Bureau communique chaque trimestre à la Commission de la comptabilité un état des engagements budgétaires, y compris pour ce qui concerne les dépenses d'investissement.

Le renouvellement de l'assemblée et l'installation du Parlement n'ont pas permis, comme cela se faisait lors de la législature passée, un examen étalé dans le temps de ces différents documents, à savoir :

- l'état des engagements budgétaires du premier trimestre ;
- l'état des engagements budgétaires du deuxième trimestre ;
- le premier ajustement budgétaire pour l'année 2024. L'ajustement peut être mis en lien avec les deux états des engagements budgétaires puisqu'il en découle.

En effet, il a été procédé par les services du Parlement à un contrôle budgétaire à la mi-juin.

Dans les principes, ce contrôle budgétaire peut donner lieu à un ajustement pouvant, si nécessaire, conduire à une demande de modification de la dotation. Il peut en effet s'avérer nécessaire, en cours d'année budgétaire, de procéder à un ajustement du budget afin d'anticiper certaines dépenses imprévues initialement et éviter tout dépassement budgétaire. A contrario, l'exercice budgétaire peut également permettre d'ajuster à la baisse certaines rubriques en fonction de l'état d'avancement de certains projets.

Historiquement, le Bureau du Parlement a toujours examiné l'exécution du budget à mi-année, mais n'a jamais procédé formellement à un ajustement de celui-ci.

Il s'agit donc de la première fois qu'un ajustement est formellement présenté au Parlement de Wallonie.

Le règlement du Parlement ne contient aucune disposition spécifique sur les mesures d'ajustement du budget initial. Toutefois, dans la mesure où le budget initial doit être soumis à la Commission de la comptabilité et au Parlement, il a été considéré que toute modification du texte initial devait suivre la même procédure.

Cet ajustement est donc soumis à la commission.

Il a été réalisé sur la base des montants liquidés à mi-année, mais aussi sur la base des comptes de l'année précédente et des perspectives de dépenses pour le second semestre de l'année en tenant compte des dépenses courantes à engager et des projets à finaliser en 2024.

Cette situation au 27 juin 2024 a été établie sur la base des décaissements.

Cela étant précisé, je me permets de vous rappeler quelques chiffres :

- le budget initial de fonctionnement pour l'année 2024 s'élevait à 78 047 194 euros en dépenses courantes et à 3 376 000 euros en dépenses de capital, soit un total de 81 423 194 euros ;
- la dotation au Service commun de médiation s'élevait à 1 831 000 euros, ce qui porte le total à 83 254 194 euros.

Les tableaux de réalisation des dépenses et des recettes ayant été transmis aux députés et publiés, je n'irai donc pas plus dans le détail à ce stade.

De manière résumée, il est permis de constater que :

- les recettes peuvent être évaluées à la hausse, +554 188 euros, en raison principalement de la reprise des marchés financiers qui permettent d'attendre la perception d'intérêts créditeurs ;
- les dépenses courantes peuvent être évaluées en baisse, -571 956 euros ;
- les dépenses de capital peuvent être évaluées en baisse, -740 665 euros.

Le budget initial des recettes 2024 estimé à 76 597 777 euros voit en conséquence son montant revu à l'ajustement à 77 150 965 euros.

Le budget initial des dépenses 2024 estimé à 81 423 194 euros voit en conséquence son montant revu à l'ajustement à 80 110 573 euros.

Les chiffres précités ne tiennent pas compte de la dotation au profit du Service commun de médiation qui constitue une charge neutre pour le Parlement.

En conséquence, le prélèvement sur le fonds de réserve du Parlement estimé initialement à 4 825 417 euros pourrait être revu à 2 958 608 euros.

La non-concrétisation de projets en 2024, mais également les mesures prises par le Parlement et le Bureau en matière de gestion dans un souci de maîtrise des dépenses permettent donc de limiter le prélèvement sur le fonds de réserve initialement annoncé. Il est rappelé que le fonds de réserve est indispensable pour la prise en charge de frais en rapport avec le renouvellement de l'assemblée, mais aussi pour pallier d'autres frais imprévus.

M. le Président. – Je vous remercie, Madame la Greffière faisant fonction, pour cet exposé.

Discussion générale

M. le Président. – Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Je remercie, pour le travail réalisé, le Bureau sortant et votre prédécesseur, Monsieur Borsus, à savoir M. Frédéric, ainsi que les équipes de la greffière.

M. le Président. – La parole est à M. Tzanetatos.

M. Nicolas Tzanetatos (MR). – Je m'associe aux remerciements témoignés par le groupe PS à l'égard de l'ensemble des services et des différents présidents qui se succèdent. Je souligne l'effort de maîtrise budgétaire qui a été réalisé, comme l'a exposé Mme la Greffière.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Je remercie les services et toutes les équipes qui ont travaillé – j'imagine, d'arrache-pied – afin que ces chiffres soient corrects et justifiés.

Monsieur le Président, j'ai une question de méthode. Chaque groupe politique a été invité à envoyer des questions aux services et à Mme la Greffière. Comment procède-t-on ? Repose-t-on ces questions ici ou Mme la Greffière aura-t-elle l'occasion, comme cela a été le cas précédemment, de répondre aux questions avant que l'on complète nous-mêmes avec d'autres questions ?

M. le Président. – Vous avez eu le loisir, comme je l'ai dit, de consulter les pièces. Je crois que votre groupe a pu les consulter durant la période de référence. Aujourd'hui, si l'on se réunit ici, et que la discussion générale est ouverte, il vous est loisible de poser toutes les questions que vous souhaiterez poser.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Je précise que je n'en doutais pas, mais, précédemment, ce qu'il se passait…

(Réaction de M. le Président)

Oui, je sais bien. D'ailleurs, je vous en informe.

Mme la Greffière commençait par répondre aux questions qu'on lui avait déjà envoyées. C'est pour ne pas avoir à répéter un travail qui a déjà été fait.

M. le Président. – Vous pouvez librement développer les questions que vous souhaitez.

La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Je m'associe aux remerciements qui ont été exprimés à l'égard du travail des services par rapport à ce contrôle budgétaire et à cet ajustement budgétaire.

Nous avons cherché des précédents, sous la précédente législature, et il n'y en avait pas. J'apprends donc qu'il n'y a jamais eu d'ajustement et que c'est une première. Vous serez toujours bien accueillis quand les ajustements seront présentés avec des dépenses plus faibles et dès lors avec des finances davantage maîtrisées encore. On y voit le fruit d'un travail qui a déjà démarré, mais qui pourra certainement encore se poursuivre. On a bien en tête – on y viendra sans doute tout à l'heure – des propositions pour le budget 2025 qui pourraient permettre d'améliorer encore cette maîtrise.

Au-delà, Monsieur le Président, je partage la même question de méthode. Une discussion générale est ouverte ici. Je pense important de pouvoir d'abord mettre en exergue des éléments de principe. Au-delà de cela, par rapport à des questions qui pourraient paraître parfois beaucoup plus ponctuelles, portant sur tel ou tel poste, on fera comme vous le souhaitez et dans l'ordre que vous préférez. Fait-on d'abord l'état trimestriel et vient-on ensuite à l'ajustement ? Chacun y va-t-il à la volée avec l'ensemble de ses questions ? C'est une nouvelle démarche pour moi, et je me plierai à la méthode qui sera proposée.

M. le Président. – C'est une nouvelle démarche pour vous et cela l'est également pour moi, mais chacun qui prendra la parole pourra développer ses questions sur les deux en même temps. C'est ce que j'allais proposer pour ne pas multiplier les questions et revenir après sur des questions et des répliques. Libre à chacun de développer ses questions.

La parole est à Mme Lazaron.

Mme Geneviève Lazaron (Les Engagés). – Je m'associe aux remerciements qui ont déjà été faits.

Nous sommes quelques nouveaux et nouvelles – en tout cas, pour le groupe Les Engagés – aujourd'hui. Nous trouvons que c'est très intéressant. Nous avons une question de méthode, c'est peut-être en tant que novice que nous la posons, par rapport à la procédure d'ajustement.

On voit dans les documents un taux de réalisation de 36 % de dépenses et l'on est à la moitié de l'année. Je trouverais intéressant d'avoir la méthode d'ajustement – en général, on voit le taux de dépenses sur un article budgétaire – et de pouvoir faire la balance. Il reste d'autres projets et d'autres dépenses de fin d'année, mais il faudrait pouvoir avoir cette adéquation entre le budget initial et l'ajustement.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Tout d'abord, sur un sujet qui a déjà été évoqué lors de précédentes réunions de la Commission de comptabilité, à savoir la maison qui se situe avenue Baron Huart et dont le Parlement a la charge. Que va-t-il advenir de cette maison ? Différentes solutions ont été évoquées par le Bureau précédent et des pistes ont été examinées. Par conséquent, que va-t-on faire de cette maison ?

De plus, ce qui est surprenant dans les chiffres que l'on obtient, c'est qu'il y a des montants de factures, comme une facture intermédiaire de la Société wallonne des eaux de 61 euros. Je voulais savoir si c'était un contrat « maison vide ». Plus surprenant, la facture d'électricité qui monte à 388 euros pour une maison en principe inoccupée. Quand on regarde ce chiffre, il est comparable à la consommation d'une famille. Dès lors, je voulais savoir d'où venait cette facture, alors qu'il n'y a logiquement pas d'occupation de cette maison.

Un autre élément qui nous a surpris, c'est par rapport à une facture de près de 500 euros pour un parking VIP à l'aéroport de Zaventem. Pouvez-vous préciser comment cela a été dépensé ? N'y avait-il pas d'autre alternative que d'utiliser ce parking VIP pour une telle somme ?

Il y a une facture pour un audit d'Aquarius de Deuse SRL. Pourriez-vous en dire plus ?

Il existe également une facture du cabinet d'avocats Dineur. Là aussi, j'aurais aimé avoir des informations.

Ensuite, il y a tout ce qui regarde le cadre du personnel. Les montants diminuent dans l'ajustement, et l'un des montants qui diminue concerne les engagements. Quelles sont les difficultés auxquelles on est confronté ? Y a-t-il des difficultés de recrutement ? Estime-t-on que les besoins sont satisfaits ?

Lors des discussions dans les commissions précédentes, on avait évoqué des difficultés au niveau du personnel et le fait qu'il fallait engager du monde pour faire face notamment à la pression au travail auxquelles vos équipes sont confrontées. Là, pourtant, on constate que l'on va engager moins de personnes. À quoi sommes-nous confrontés en termes de difficultés ?

Je voulais revenir – c'est peut-être au président de répondre – sur un autre dossier lié au personnel, à savoir le fait d'avoir une organisation syndicale pour représenter le personnel du Parlement de Wallonie. C'est une question évoquée lors de la dernière législature. De mémoire, il devait y avoir des discussions entre les différents présidents des parlements pour savoir comment mettre cela en place puisqu'on a constaté que, sur le plan légal, rien ne s'opposait à ce qu'il y ait une organisation syndicale pour défendre les travailleurs au Parlement. Je voulais donc que l'on puisse aussi faire le point sur cet élément.

J'ai également une question sur l'Institut Jules-Destrée. Comment les loyers vont-ils être réglés à ce niveau ?

J'ai une question particulière sur les cours de langues. Quand on regarde les données, à partir du moment où un député ne l'est plus parce qu'il a d'autres fonctions, il serait assez logique – j'imagine – que le droit aux cours de langues soit suspendu. Or – en tout cas, dans au moins un cas –, on constate que les factures ont été payées après que le député a changé de job, si je puis dire. Dès lors, je voulais savoir comment cela fonctionnait exactement. Est-ce un droit acquis pour l'ensemble de la législature dès que l'on devient député ou cela doit-il s'interrompre ? Ce sont peut-être les dates de facturation qui ne correspondent pas au moment des cours de langues dont a profité le député en question.

Par rapport à l'ajustement budgétaire, j'ai une question sur les rémunérations des fonctions spéciales, mais c'est peut-être un débat pour le Bureau.

Lors de la présidence précédente, provisoire et temporaire de M. Wahl, on avait évoqué le fait que le PTB avait introduit une proposition de modification du règlement pour supprimer les rémunérations des fonctions spéciales, partant du point de vue que la rémunération de député suffit. Donc, la rémunération de 1 000 euros ou de quelque 5 000 euros ou 6 000 euros pour le président, en plus de son salaire de député et aussi pour les présidences de commission. Ces rémunérations devraient être supprimées à notre avis. On a introduit un texte en la matière. M. Wahl, à l'époque, a dit que la discussion aurait lieu au Bureau.

J'en parle maintenant parce que cela a un lien avec l'ajustement budgétaire. Si l'on veut faire des économies au plus juste, comme le professent les partis de la majorité, cela peut être une option de pouvoir, là aussi, faire des économies. Je voulais donc savoir ce qu'il en était à ce niveau.

M. le Président. – Comme le souhaite Mme la Greffière, je propose qu'elle puisse répondre après chaque intervenant pour que l'on ne se disperse pas dans le nombre de questions qui pourraient lui être posées.

Mme la Greffière et M. le Président vont vous répondre, Monsieur Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Il faut faire au plus facile et au plus efficace pour ceux qui vont répondre.

M. le Président. – Ce sera plus efficace et cela évitera de se disperser.

La parole est à M. Borsus.

M. Willy Borsus, Président du Parlement de Wallonie. – Félicitations, Monsieur le Président, pour votre désignation.

Je vais répondre brièvement sur l'un ou l'autre élément de nature plus politique.

Je n'y suis pour rien, n'étant pas en fonction à ce moment-là, mais je m'associe bien volontiers aux remerciements adressés aux services pour leur implication. Ce sont des remerciements qui ne sont pas de pure forme. Je mesure depuis lors tout le travail réalisé par Mme la Greffière et par les services, et je tiens vraiment à le souligner. Je m'associe à vos remerciements aussi à l'attention de mes prédécesseurs et du Bureau précédent.

Je donnerai trois éléments de réponse à trois points que vous avez évoqués puis je laisserai le soin à Mme la Greffière de répondre parce qu'elle en a une connaissance bien plus approfondie que moi.

Tout d'abord, sur la maison voisine, il apparaît que celle-ci est solidement détériorée. C'est une maison à propos de laquelle nous avons un devis estimatif des travaux à réaliser et aussi une étude de la valeur du bâtiment. Il nous est apparu – la décision définitive n'est pas encore prise – lors d'un récent Bureau que la revente de cette maison était l'option à retenir, ne souhaitant pas nous lancer dans une nouvelle opération qui serait, certes, limitée, mais immobilière, avec une location des espaces concernés.

Par ailleurs, qui dit travaux dans un bâtiment de cette nature dit une étendue de travaux et peut-être un certain nombre de mauvaises surprises dont les contours nous sont aujourd'hui inconnus. C'est la raison pour laquelle l'option de la revente du bâtiment a été retenue par le Bureau.

En l'attente, nous avons sollicité des services du greffe, dont le retour doit nous être communiqué dans les plus brefs délais, un devis pour rétablir la couverture provisoire du bâtiment qui avait été installée pendant le chantier, mais qui, les mois faisant, s'est dégradée ou a partiellement disparu.

En ce qui concerne les éléments de relation avec le personnel, d'organisation et de syndicalisation, de façon assez structurée, nous allons rencontrer à court terme le Conseil du personnel avec une délégation du Bureau, de manière à pouvoir alors entendre les différents éléments d'analyse, d'expression et de priorité du personnel.

En parallèle, même si ce n'est pas directement lié, un renouvellement du Conseil du personnel doit se faire dans les six mois du renouvellement intégral de notre Parlement. L'organe représentatif du personnel, tel qu'il existe au Parlement, va lui-même être renouvelé à la suite d'un appel et du lancement des procédures adéquates. C'est dans ce contexte que tout élément d'expression et de revendication lié à la situation du personnel sera discuté.

Le troisième point concerne l'éventuelle modification des situations en ce qui concerne les fonctions spéciales et leur rémunération. C'est d'ailleurs une revendication de longue date du PTB et déjà exprimée avant le dernier scrutin. Il n'est pas envisagé de procéder à cette révision – sous cette législature, en tout cas –, sachant qu'une révision, certes, qui date déjà un peu, s'est fait jour et a été exécutée au niveau du Parlement wallon.

Voilà les éléments, sur ces trois points, dont j'ai connaissance, Monsieur le Chef de groupe.

Monsieur le Président, je me tourne vers vous pour que vous permettiez à Mme Salmon d'être plus détaillée que je ne le fus.

M. le Président. – Pour les aspects plus techniques et sur les différentes questions posées par rapport à des dépenses et factures, la parole est à Mme Salmon.

Mme Sandrine Salmon, Greffière f.f. du Parlement de Wallonie. – Concernant la question de Mme la Députée Lazaron, un taux de réalisation moyen a été constaté au 30 juin qui varie de poste en poste. Au sein de chaque service opérationnel, on a regardé ce qui allait encore être probablement dépensé sur chacun de ces postes, sachant que le taux est différent en fonction du poste. Par exemple, pour les pécules de vacances, on avait déjà une bonne vue. Les primes de fin d'année vont seulement être engagées en décembre. Les taux sont donc variables d'un poste à l'autre, mais on a fait cela de manière traditionnelle, en vérifiant bien les différentes dépenses qui allaient être engagées au fil du temps.

Pour les questions de M. Mugemangango, concernant le bâtiment situé avenue Baron Huart, il y a effectivement des factures d'acompte à la fois pour l'eau et pour l'électricité. Il y a une obligation, quand on a un contrat, de payer des acomptes pour l'eau, mais ce sont des montants assez minimes. Le bâtiment n'est pas occupé, vous avez raison. Au moment où l'on clôturera le contrat, on récupérera les sommes qui n'ont pas été consommées. Idem pour l'électricité, pour laquelle on a demandé à réduire l'acompte versé, qui est effectivement élevé. Des démarches ont été prises pour le réduire et, de la même manière, on récupérera ce qui n'a pas été consommé lors de la clôture du compte.

Concernant la facture au parking de l'aéroport, comme indiqué dans le vade-mecum que vous avez reçu lors de votre prestation de serment, il y a la possibilité pour les députés de bénéficier de facilités de parking au sein des aéroports. La procédure est expressément détaillée dans le vade-mecum et doit être suivie pour pouvoir bénéficier des conditions prévues. Dans le cas d'espèce, le parlementaire n'a pas respecté la procédure prévue et nous lui avons adressé une note de créance ; il

lui appartient de rembourser. C'est alors une dépense neutre pour le Parlement puisque le parlementaire nous remboursera la somme. On le fait de manière systématique quand les conditions ne sont pas respectées.

Concernant l'audit pour Aquarius, la base de données du Parlement, qui est un élément essentiel pour le fonctionnement de notre institution, un marché public a été lancé en 2021 portant sur son remplacement. Aquarius est un système vieillissant et devrait donc à terme être remplacé. Le dossier a dû être abandonné en raison de l'instruction judiciaire en cours. Le besoin de remplacer Aquarius reste cependant existant. Il a été décidé par le Bureau de faire réaliser un audit pour évaluer la situation actuelle et appréhender ce qu'il conviendrait de mettre en œuvre dans le cadre d'un futur marché public pour trouver une nouvelle application.

Dans le cadre de la mission qui a été confiée à la société en question, cette société s'est notamment entretenue avec les agents du Service informatique afin d'établir un plan détaillé comprenant les objectifs, le calendrier à suivre et les procédures, a analysé les principaux risques et failles de la banque de données actuelle pour proposer des mesures de sauvegarde, a réalisé des tests et des évaluations afin de proposer des améliorations à effectuer dans la partie « Recommandations » du rapport final, tout en précisant ce qui est en l'état efficient et fonctionnel.

La société retenue a aussi été chargée de proposer soit des bases de données alternatives aux pouvoirs adjudicateurs, soit des technologies compatibles avec la base de données actuelles de manière à ce que le Parlement puisse envisager une adaptation de sa base de données et de son outil de gestion de logiciels. Il y avait aussi la nécessité de développer des fonctionnalités existantes. La société s'est également penchée sur ces matières.

Le rapport d'audit a été adressé au Parlement en mars 2024. Une présentation de ce rapport a été faite à la fin de la dernière législature. Le Bureau nouvellement installé va être à nouveau saisi d'un état de ce dossier pour prendre des mesures à la fois à court terme, à moyen terme, mais aussi à long terme ; les mesures à long terme étant la réalisation d'un marché public d'une technicité assez importante.

La facture du cabinet d'avocats concerne un acte d'appel. Cet appel a été introduit dans le cadre d'une affaire de vol de matériel informatique appartenant au Parlement. Il a été introduit par l'avocat de l'un des prévenus à l'encontre d'un jugement du 21 décembre 2023 qui donnait raison aux personnes qui avaient porté plainte. La Cour d'appel a confirmé par un arrêt du 11 juin 2024 la culpabilité d'un prévenu et infirmé celle d'un autre prévenu. Nous allons devoir entamer les démarches pour récupérer, pour autant qu'il y ait une solvabilité dans le chef des prévenus.

Un nouveau cadre du personnel a été adopté par le Parlement, réuni en séance plénière le 26 avril 2024, en même temps que le statut du personnel. Alors que le cadre adopté en 2013, qui n'avait jamais été adapté depuis lors, prévoyait un effectif de 118 équivalents temps plein, le nouveau cadre porte ce nombre à 137 équivalents temps plein. Ce cadre représente une limite dans laquelle des recrutements ou des engagements peuvent être effectués et les emplois qu'il comprend ne sont pas automatiquement pourvus. Au 1er avril 2024, les effectifs du greffe s'élevaient à 116 membres du personnel. Actuellement, le greffe compte 119 membres du personnel, dont trois en disponibilité précédant la mise à la retraite, deux en disponibilité pour convenances personnelles, un en congé pour un stage et un détachement, soit 113 membres actifs.

Le cadre, c'est le nombre théorique de personnes que l'on peut engager. Pour rappel, le Bureau a adopté le 31 août 2023 un plan de recrutement qui concernait six postes d'attachés, cinq postes d'assistants et quatre postes de rédacteurs. Parmi ces recrutements, le Bureau a déclaré vacants trois emplois d'attachés à la Direction de la logistique. On a fait des procédures de recrutement, dont certaines après un appel interne à candidatures. Le statut prévoit désormais que l'on demande d'abord aux agents en interne s'il n'y a pas une volonté de mobilité avant de lancer des recrutements externes.

Deux recrutements – celui pour le poste d'attaché au Service des biens et services et celui pour le poste d'attaché au Service des bâtiments – sont en cours. L'examen écrit a eu lieu la semaine dernière. On va donc aller vers la procédure orale. Le recrutement d'un attaché au Service informatique n'a pas pu être mené puisqu'il n'y avait pas de candidatures. C'est un gros point d'attention. Ce sont des emplois en pénurie où il est assez difficile de recruter.

Les autres emplois n'avaient pas pu être déclarés vacants parce que le cadre du personnel ne le permettait pas. On devait attendre de revoir le cadre du personnel pour aller plus loin dans le recrutement si l'on voulait respecter les règles de la fonction publique qui stipulent que l'on doit recruter dans la limite du cadre. Désormais, ce nombre a été revu. On va lancer un nouveau plan de recrutement pour l'année 2025 qui tiendra compte des besoins des services. Il est en cours d'élaboration et devrait être arrêté dans le courant de l'automne par le nouveau Bureau installé. Sachant que les besoins ont pu évoluer au fil du temps, même en une année, ils doivent être réévalués en collaboration avec le Conseil de direction qui fera remonter les besoins au sein des services, et ce, avec un arbitrage puisqu'il y a aussi des aspects financiers importants.

Le Bureau, réuni le 30 mai 2024, a décidé de revoir le montant du loyer de l'Institut Jules-Destrée à partir du 1er janvier 2024 à un montant plus faible. Il a aussi décidé la mise en place d'un plan d'apurement pour les sommes qui n'avaient pas été précédemment payées sur la durée de la législature 2024-2029 en sus du loyer revu. Ces montants sont payés depuis lors. Le Bureau avait aussi décidé d'informer l'Institut Jules-Destrée que seraient réclamés, à partir de 2024, tous les frais relatifs à la consommation au sein du bâtiment, et que des acomptes seraient sollicités.

Le Bureau réuni le 12 septembre 2024 a de nouveau réexaminé la situation de l'institut et a décidé que la convention de partenariat avec l'institut ne pouvait être finalisée en l'état au regard des règles de marché public, puisque dès lors qu'il y aurait des prestations, elles doivent faire l'objet d'un appel à concurrence. Le Bureau réexaminera donc le dossier le 26 septembre 2024.

Concernant les cours de langues, le règlement prévoit que les subventions sont accordées par législature sans qu'il soit précisé dans le règlement d'autres mesures. Les factures que vous avez vues concernent des prestations qui ont eu lieu pendant la législature. Elles ont été payées après, sans doute, la fin de la législature, mais elles concernent des prestations pendant la législature.

M. le Président. – Je vous remercie, Madame la Greffière.

Je propose que nous passions aux questions et observations aux réponses de Mme la Greffière, et vous aurez bien évidemment droit à la réplique par la suite.

La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – J'avais également adressé un certain nombre de questions à Mme la Greffière. J'en ai quelques autres que j'ajouterai, mais pour leur suivi le plus efficace, je vais les prendre dans l'ordre. Les choses seront ainsi préparées au mieux. Ce sont parfois des questions fort ponctuelles, tandis que d'autres appellent des approches plus larges.

J'ai deux questions sur les pièces comptables relatives aux états trimestriels des deux premiers trimestres 2024. La première question porte sur quatre factures du consultant Ernst & Young. Il est question – j'arrondis – de 79 000, 87 000, 47 000, et 50 000 euros, quatre factures successives qui concernent « la prestation de services dans le cadre du marché de services relatifs à l'élaboration et à l'implémentation d'un processus de gestion financière complète au sein du greffe du Parlement ». Je voulais voir comment les montants étaient formés. Le dossier est évidemment important. On mesure le travail qu'il fallait accomplir pour restructurer et recadrer ce processus de gestion financière complète. À quel volume horaire ces prestations correspondent-elles ? Quel budget était prévu ? Ces factures correspondent-elles au budget prévu initialement ? Plus largement, est-il possible d'informer la commission quant à la mise en place des nouvelles règles comptables du logiciel comptable et de gestion ? C'est une question que l'on a déjà abordée et que je peux lire dans les comptes rendus à d'autres reprises.

On sait qu'il y avait, au-delà du système et du logiciel, un travail d'établissement formalisé de règles budgétaires et comptables. J'en profite pour élargir cette question à un état du dossier, puisque l'on avait évoqué la préparation de ces règles en vue du budget 2025 qui approche et qui est déjà en cours dans vos services, je l'imagine bien.

Ma deuxième question concerne le contrat de maintenance lié à la facture 240150, qui concerne un contrat software. De quoi s'agit-il ? Sur la facture, il n'y a pas de détails concernant le volume horaire des prestations. De quel volume parle-t-on ? Est-ce un contrat au forfait ? C'est une question de précision.

Je reviens aux questions portant sur la proposition d'ajustement budgétaire. La première question porte sur la prise en charge des traitements et charges en lien avec les collaborateurs des parlementaires et des groupes politiques. Il est proposé un ajustement à la hausse de 265 000 euros, qui est justifié par la révision pour tenir compte du résultat des élections. J'entends bien que la répartition entre les groupes est liée aux résultats des élections. Par contre, comme le nombre de sièges au Parlement est constant, je ne vois pas bien comment un résultat qui aboutit à une nouvelle répartition au sein du Parlement conduit à une augmentation.

Je reviens sur la question du personnel ; d'ailleurs, merci pour les éléments très précis qui ont été donnés lors du précédent questionnement et qui répondent déjà par avance à certaines des questions que je voulais relayer.

Je voulais revenir sur la question du personnel intérimaire, qui est une question que ma collègue Hélène Ryckmans avait déjà abordée dans des commissions antérieures. On a une proposition d'ajustement à la hausse de 47 000 euros, qui porte le montant à 637 000 euros pour donner l'ordre de grandeur complet. En parallèle, sur le plan de l'état trimestriel et l'ajustement, on a une diminution de 400 000 euros du poste relatif aux traitements et salaires du personnel. Au-delà des éléments que vous avez déjà apportés, je voulais questionner la politique en matière de recrutement concernant les intérimaires. S'agit-il bien, à un moment donné, de besoins urgents et exceptionnels qui conduisent à ce que des renforts soient mis en œuvre, ou y a-t-il des carences quant au fait que certaines fonctions permanentes ne soient pas pourvues au cadre et qui conduisent donc à un appel à des intérimaires ? C'est intéressant de voir les choses

pour observer avec vous s'il y a bien une maîtrise de cette logique et qu'il n'y a pas une philosophie là derrière qui mériterait un débat.

La troisième question relative à l'ajustement porte sur le poste B21, qui a trait aux « Autres prestations et travaux en matière de personnel ». Il y a là d'abord une question de compréhension de ma part, puisque l'on a un commentaire qui justifie une augmentation de 158 416 euros, alors que l'on a une inscription budgétaire qui, elle, est en diminution de 158 416 euros. Donc il doit y avoir, là quelque part, soit une erreur de compréhension de ma part, soit une contradiction dans l'information.

Complémentairement, quel est le coût relatif à la « Prise en compte des frais estimés du marché public relatif à l'implémentation du logiciel ERP, des missions effectuées par le prestataire dans le cadre du marché d'audit et de l'augmentation des frais d'experts-comptables, en raison des demandes de la Cour des comptes et de l'installation de deux nouveaux secrétariats sociaux », puisque c'est l'un des éléments qui sont évoqués dans la justification quant à des sous-postes de cette enveloppe qui contient plusieurs choses de natures différentes ?

La quatrième question porte sur la rubrique « Bâtiments et aménagements », puisqu'il est mentionné que des travaux non prévus au budget doivent être pris en considération, et le justificatif évoque la construction d'extensions. Vous imaginez bien, compte tenu de notre expérience collective, que c'est une information qui évidemment suscite la curiosité.

Que reste-t-il donc de la construction de l'extension qui n'ait pas été prévu ? Cela mérite un développement au-delà de ces quatre mots dans le justificatif, dans l'ajustement.

Enfin, ma cinquième question est plus transversale et vous avez déjà donné une part de réponse dans votre introduction, puisqu'elle porte sur la réconciliation de l'équilibre entre les recettes et les dépenses. En effet, lorsque le budget initial a été adopté, il y avait – de manière assez logique –, entre recettes et dépenses, un solde réconcilié par une ligne qui s'appelait « Total prélèvements : 4 825 000 euros ». C'est le montant que vous avez évoqué qui est donc prélevé sur le fonds de réserve pour assurer l'équilibre. Et dans le tableau pour l'ajustement, il n'y a rien.

Première hypothèse, il y a là une information que vous avez donnée en séance et qui doit donc être ajoutée à ce tableau pour la bonne compréhension de l'ajustement.

Seconde hypothèse, il y a une autre approche, un élément de compréhension qui m'aurait échappé.

Au-delà, on signale un montant d'un peu plus de 65 millions d'euros fin juin 2024, qui est disponible en placement de trésorerie. Donc, à côté du budget, c'est finalement la trésorerie du Parlement. Une trésorerie aussi abondante est-elle nécessaire par rapport à un budget annuel qui tourne autour de 80 millions d'euros ?

C'est une couverture extrêmement large. N'y a-t-il pas là une régulation qui puisse intervenir ? On a vu dans le passé, mais dans un passé qui, je l'espère, est définitivement révolu, l'existence d'une trésorerie abondante qui a sans doute aussi contribué à la perte d'un certain sens de la réalité quant à des engagements budgétaires en lien avec des opérations immobilières.

J'ai donc ici abordé les questions que j'avais évoquées et transmises par avance, parce qu'elles avaient un caractère parfois très précis.

Je voulais également revenir sur certains suivis. On a évoqué la question des règles budgétaires et comptables, donc on vous écoutera évidemment en la matière quant à l'adoption de ces règles.

Il était également question de l'inventaire lors des travaux précédents, puisqu'un recensement du patrimoine devait intervenir. Il était annoncé pour la fin de cette année. Je voulais voir si le travail avait pu progresser.

C'est également l'enjeu des comptes 2023 puisque l'on se rappelle qu'en 2022, la Cour des comptes aurait dû – nous l'avions en tout cas espéré – assurer l'examen des comptes. L'instruction judiciaire a conduit à ce qu'une autre solution doive être développée à partir de réviseurs, puisque la Cour a estimé qu'elle devait se dessaisir sans qu'il n'y ait aucun appel possible pour cette charge. En 2023, elle a donc été saisie, j'imagine.

Le travail a-t-il commencé, puisque les comptes ont été établis en mars ou en avril ? Qu'en est-il en la matière ? Les comptes 2023 sont-ils par ailleurs vus aussi par un réviseur ou la Cour prend-elle le relais, comme le règlement l'avait établi ?

M. le Président a répondu à l'intervenant précédent quant à la question du personnel et du dialogue social au sein de l'institution. Il reste l'enjeu de la représentation syndicale et le travail de discussion interparlementaire qui avait été lancé sous la précédente législature. Je voulais relancer cet élément puisqu'il reste pertinent de voir ce qu'il en est. Y a-t-il un rendez-vous de la Conférence des présidents d'assemblée qui puisse permettre de voir cette question avancer ?

En parallèle, j'aborde l'accord de coopération qui doit faire suite à la proposition de décret conjoint que nous avons adoptée ici, ainsi qu'à la Fédération Wallonie-Bruxelles pour étendre les missions du médiateur et lui confier un travail quant à la protection des lanceurs d'alerte au sein du personnel. Le Parlement a une position particulière, étant donné que le médiateur est un organe collatéral du Parlement. Une solution était

intervenue dans ce cadre qui appelait, en suite de l'adoption de la proposition de décret conjoint, à un accord de coopération entre les assemblées concernées, impliquant les autres assemblées du pays, pour assurer une intervention de deuxième ligne, notamment pour le personnel des médiateurs lui-même. Ce travail ayant démarré, je viens par rapport à son suivi.

Enfin, il a été question d'économies et notamment d'un ajustement qui conduit les dépenses en baisse. Je m'en réjouis à nouveau. Il y a un rendez-vous pour le budget 2025 à l'initial qui est l'occasion d'aller plus loin dans ces économies. On a évoqué l'enjeu des fonctions spéciales. Je veux aussi évoquer l'enjeu des indemnités pour frais des parlementaires. C'est aussi la contribution du Parlement aux fonds de pension et la possibilité que les parlementaires soient davantage mis à contribution par rapport à l'équilibre à rétablir en la matière. Bref, il y a un certain nombre de rendez-vous. Je formule des suggestions au Bureau. Nous aurons l'occasion d'y revenir d'ici quelques semaines, lorsque le budget 2025 sera sur la table.

Sur la question des consultations populaires, l'ajustement propose une augmentation budgétaire de 100 000 euros. Je dois me réjouir d'une volonté qui animerait ce Parlement de recourir davantage aux consultations populaires régionales. Nous savons que celle évoquée dans la DPR est inconstitutionnelle, mais ce n'est pas le lieu du débat pour poursuivre là-dessus. Il me semble, par contre, dès lors que nous sommes au mois de septembre, qu'il est techniquement impossible d'avoir une consultation qui interviendrait en 2024, vu qu'il y a une procédure à suivre. Quand bien même il y aurait une volonté aujourd'hui de déposer une proposition de résolution portant sur une consultation populaire régionale, et quand bien même ce serait à l'initiative du Parlement, sans donc devoir recueillir des signatures, il y a une consultation de la Cour constitutionnelle et des opérations logistiques. Bref, il me semble assez probable que cette dépense n'ait pas lieu. Pour être clair, il est souhaitable que des consultations populaires aient lieu. Peut-être y a-t-il là un signal qui doit être exprimé qui conduirait à la reproduction du budget en 2025. On pourrait supposer que les comptes de cette année 2024 voient apparaître un boni lié à cette non-dépense. Je voulais le remarquer.

M. le Président. – La parole est à Mme Salmon.

Mme Sandrine Salmon, Greffière f.f. du Parlement de Wallonie. – Vous avez relevé quatre factures pour le consultant Ernst & Young, mais il ne faut en retenir que deux : celle d'un montant de 78 650 euros et celle d'un montant de 47 190 euros, les deux autres factures ayant été contestées. Dans le cadre de l'exécution du marché, on a contesté les factures sur la base des réalisations effectivement prestées. Donc, seules deux factures subsistent in fine. Il s'agit d'un volume, pour ces deux factures, de 904 heures de prestation. Le budget initial qui avait été estimé par le Bureau oscillait entre 100 000 euros et 200 000 euros. Il était difficile d'estimer la tâche quand on a lancé le marché. On est bien dans le budget maximum qui avait été prévu par le Bureau.

Sur votre question plus générale sur la mise en place des règles comptables, du logiciel et de la gestion : un marché public a été lancé et attribué par le Bureau le 12 septembre pour l'implémentation d'un nouveau logiciel de gestion comptable et budgétaire. Étant donné que l'on est en pleine période de *standstill*, je n'irai pas plus loin puisqu'on l'a attribué il y a seulement quelques jours.

Ce logiciel permettra notamment d'avoir un seul logiciel regroupant les fonctions d'achats, de gestion budgétaire, de comptabilité, de trésorerie et de facturation. C'est évidemment une belle avancée par rapport au système actuel où l'on travaillait avec deux outils, avec tous les risques liés en termes d'erreurs.

Le logiciel permettra aussi un suivi budgétaire actualisé. Il sera désormais possible pour un responsable de direction ou de service de consulter l'état des engagements budgétaires pour les budgets dont il a la responsabilité.

C'est aussi une belle avancée qui facilitera le travail de toutes les équipes et permettra aussi un suivi des marchés publics, puisqu'il sera possible d'effectuer un suivi budgétaire sur un marché public précis. Le respect du seuil, l'échéancier, le bordereau, et cetera.

Il permettra aussi l'implémentation de la facturation électronique, la tenue d'une comptabilité avec des crédits d'engagement et de liquidation. C'est aussi une avancée par rapport à la situation actuelle à partir du budget 2025, une traçabilité aussi accrue des opérations dans la comptabilité selon le principe dit des « quatre yeux ». Par exemple, pour changer le numéro de compte, il faudra maintenant deux personnes qui interviennent et donc tout cela sera formalisé dans le logiciel. Cela peut servir.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – On pensait effectivement tous à la province de Namur au moment de vous écouter.

M. Willy Borsus, Président du Parlement de Wallonie. – Et à d'autres faits antérieurs ailleurs, à la Région.

Mme Sandrine Salmon, Greffière f.f. du Parlement de Wallonie. – En ce qui concerne les règles budgétaires et comptables, elles sont presque finalisées. Je remercie la Direction financière pour cet énorme travail. C'est en cours de relecture. Le Bureau, la Commission de la comptabilité et le Parlement en seront saisis.

Différentes procédures internes ont également été rédigées et s'articuleront autour de ces règles.

C’est un gros travail d’écriture avec l’assistance du cabinet Ernst & Young, mais surtout le travail de la Direction financière pour les préparer au mieux. C’est tout à fait en cours.

Vous avez relevé une erreur technique en B21. Il n’y a pas de mauvaise compréhension de votre part, Monsieur le Député, mais une erreur technique. Il faut bien lire que c’est une diminution qui est proposée pour un montant de 158 416 euros.

Vous aviez des questions sur l’ajustement de 265 000 euros pour les collaborateurs parlementaires, en A21. On vise ici les collaborateurs, et pas les députés. C’est donc beaucoup plus fluctuant que les députés. Les députés restent 75, indépendamment des changements de législature, mais les collaborateurs sont beaucoup plus fluctuants, surtout en année électorale. Le renouvellement de l’assemblée a eu en effet un impact important sur cet article.

Concrètement, il est difficile d’évaluer le nombre de collaborateurs et le coût lié. Je vous donne quelques raisons. Des préavis de collaborateurs sont notifiés en grand nombre. Certains d’entre eux sont repris par des groupes ou par un autre député, mais on ne peut pas les identifier préalablement et on ne peut pas non plus savoir lesquels seront repris. Le coût de chaque collaborateur est évidemment différent aussi, par exemple, en fonction de l’ancienneté ou de l’expérience qu’il peut avoir.

Le nombre de nouveaux députés est important et donc le nombre de préavis pour les collaborateurs sortants est aussi en proportion. Concrètement, l’augmentation – qui est de l’ordre de 265 000 euros – n’est pas à mon sens trop démesurée. On a dû faire cela sur base d’estimations. Ce n’est quand même pas très facile sur un budget de plus de 17 millions d’euros. En année électorale, c’est très difficile à estimer.

Vous avez évoqué en dépenses en capital les travaux non prévus, et vous avez évoqué l’extension. En fait, le crédit en CCAP 2 est diminué de 537 765 euros à l’ajustement, dès lors que, notamment, certains travaux n’ont pas été réalisés. Ce sont notamment les aménagements relatifs à la mise aux normes incendie du bâtiment square Masson, ceux relatifs à la rénovation des sanitaires attenant au salon des parlementaires, ceux relatifs à l’installation de lecteurs de badges, ceux liés à la réfection des tableaux électriques du bâtiment square Masson qui ne pourront être réalisés en 2024 et qui devront donc être reportés.

L’économie est néanmoins un peu atténuée par une dépense relative à la finalisation de la construction de l’extension qui est intervenue en 2024, alors qu’elle aurait dû intervenir en 2023. Il s’agit du décompte final de l’entrepreneur pour un montant de 79 375 euros, dont le paiement est à l’analyse du Bureau.

C’étaient quelques éléments qui n’avaient pas encore été payés, mais pas de nouveaux travaux ni d’ajout aux travaux.

M. Willy Borsus, Président du Parlement de Wallonie. – Je vous rassure.

Mme Sandrine Salmon, Greffière f.f. du Parlement de Wallonie. – Vous aviez une question sur B21 et tous les frais en lien plus particulièrement avec la Direction financière et les projets en cours dans ce cadre.

Vous l’avez relevé, cette rubrique concerne l’ensemble des directions du greffe. Pour la Direction financière, le coût total de ce poste est évalué à 336 000 euros. Ce budget est divisé en trois postes : les frais d’expertise comptable, la mission du réviseur d’entreprises dans le cadre de l’implémentation des processus de gestion budgétaire et comptable, et 50 % du coût d’implémentation du nouveau logiciel. Je vous l’ai dit, le marché a été lancé, mais on ne va pas payer tout sur l’année 2024, une partie sera reportée en 2025.

Concernant le prélèvement sur le fonds de réserve, la Cour des comptes ne souhaite pas voir apparaître les prélèvements sur les fonds propres comme une recette dans les tableaux budgétaires. On a déjà suivi une de ses demandes. C’est pour cela qu’il y a une différence entre la manière dont c’est présenté au budget initial et la manière dont c’est présenté à l’ajustement.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – C’est à l’initial que l’on s’est « trompé » dans la forme.

Mme Sandrine Salmon, Greffière f.f. du Parlement de Wallonie. – On a fonctionné comme précédemment, et la Cour nous recommande de ne pas le faire ainsi, estimant que ce n’est pas une recette. Je vous ai donné le montant et l’impact tout à l’heure.

Pour la trésorerie, le Parlement reçoit généralement sa dotation qui vient de la Région fin mars. En conséquence, le cycle de trésorerie débute en avril et non en janvier.

Fin mars, juste avant de recevoir sa dotation, le Parlement avait 10 millions d’euros de fonds propres. C’est au moment où l’on a reçu la nouvelle dotation. Votre chiffre tient compte de la nouvelle dotation. Une partie de la dotation fait l’objet de placements à terme décidés par le Bureau. Elle ne reste pas sur un compte courant, mais il y a des placements à terme. Cela justifie l’augmentation des recettes estimées, puisqu’il y aura un impact en termes d’intérêts.

Pour les recrutements intérimaires, les raisons du recours au personnel intérimaire sont de deux ordres :

- soit de suppléer, dans des délais relativement brefs, à une augmentation de la charge qui relève des missions du greffe en l’absence de procédure de recrutement ou parce que c’est très long dans la fonction publique de recruter – entre le

moment où vous lancez l'appel et le moment où vous recrutez quelqu'un, plusieurs mois passent –, ou dans l'attente d'une procédure que l'on doit lancer, ou pour faire face à des besoins exceptionnels, mais qui demeurent ponctuels ;

- soit de s'adjoindre les services de personnel spécialisé pour des évènements en lien avec les activités du Parlement sur des points très spécifiques et pour une journée, parce que l'on n'a pas assez de personnel pour répondre à une demande spécifique.

Pour les règles budgétaires, je vous ai répondu.

En ce qui concerne l'inventaire, comme je vous l'avais indiqué, on l'a remis à la norme. Il est maintenant tenu de manière journalière par la Direction financière, en collaboration avec les services. Nous avons aussi avancé sur cet élément.

Pour les comptes 2023, la Cour des comptes a bien été saisie des comptes, et n'a pas débuté le travail. Il est plutôt en cours de finalisation. On avance bien et l'on devrait recevoir les premiers commentaires dans les prochains jours. Il y a eu beaucoup d'échanges avec les services. C'est un très gros travail pour les équipes du greffe du Parlement puisque chacun a été sollicité par rapport à des demandes d'explications, de documents, et cetera. C'est une nouvelle mesure qui est mise en œuvre au sein du greffe et qui suppose, surtout sur une première année, de nouveaux mécanismes à développer.

Pour l'accord de coopération sur le canal externe, il y aura une réunion de l'organe commun de médiation le 23 octobre. Il a été demandé au médiateur commun de faire un point sur l'état d'avancement de ce dossier.

Je pense avoir fait le tour.

Pour les consultations populaires, il est peu probable qu'il y en ait une. Cela n'empêche pas qu'au budget 2025, on pourra remettre un montant supérieur s'il en existe, comme la volonté d'en initier a été indiquée. Ce sera revu.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Avec l'autorisation du président, ce n'est pas la question la plus importante, mais il y avait la question du contrat software, la deuxième question portant sur l'état trimestriel.

Mme Sandrine Salmon, Greffière f.f. du Parlement de Wallonie. – C'est une facture qui porte sur la maintenance du système d'enregistrement numérique centralisé installé dans les salles de commission et en séance plénière. Il n'y a pas de volume fixé. Le prestataire est disponible tous les jours et avec une certaine souplesse puisque c'est pour intervenir concrètement, surtout en cas de difficulté pendant une réunion de commission. Si à un moment comme aujourd'hui, tout s'arrête, il doit pouvoir intervenir. Il intervient donc sur des adaptations urgentes, mais aussi sur des mises à jour, sur des bugs détectés pendant les commissions ou les séances plénières, les adaptations nécessaires au fil du temps et aussi pour des évolutions technologiques du système au fil des évolutions.

M. le Président. – La parole est à M. Tzanetatos.

M. Nicolas Tzanetatos (MR). – Monsieur le Président, je fais miennes différentes questions qui ont été posées. Je ne vais pas être redondant puisque j'ai eu les réponses. Simplement, cela rejoint en partie ce que M. Mugemangango a demandé.

On a constaté qu'il y avait des remboursements à la fois pour du matériel informatique et/ou des formations de langues qui étaient sollicitées dans la période que l'on dit « suspecte », pas par rapport à la demande de remboursement, mais trois mois avant, avant les élections, et donc de prudence. Je me demandais avec mon groupe s'il y avait une règle par rapport à cela ou pas. Parce que parfois on voit vraiment en toute fin de mandature que ces frais, ces demandes de remboursement sont sollicités. Si l'on pouvait avoir un éclaircissement.

M. le Président. – La parole est à Mme Salmon.

Mme Sandrine Salmon, Greffière f.f. du Parlement de Wallonie. – Cette notion de période suspecte ou de période de prudence n'est pas visée par le règlement relatif aux subventions octroyées aux membres du Parlement. Le texte ne le prévoit pas. Ce qui est vérifié, c'est que les factures sont bien établies avant la fin de la législature. C'est en l'état la seule vérification qui est faite, puisque d'autres conditions ne sont pas précisées dans le texte.

M. le Président. – La parole est à M. Fournaux.

M. Richard Fournaux (MR). – Toutes mes excuses pour mes huit minutes de retard. C'est une question peut-être qui apparaîtra comme béotienne : c'est la première fois que je participe aux travaux de cette commission.

Je reviens sur la notion de consultation populaire. Lorsque c'est le Gouvernement qui décide de l'organisation d'une consultation populaire, est-ce donc le Parlement qui prend à sa charge, sur le plan financier, les coûts de cette consultation et qui donc la gère entièrement ?

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Willy Borsus, Président du Parlement de Wallonie. – Disons que la suggestion et l'initiative politique peuvent venir du Gouvernement, mais la décision sera le fait du Parlement. La décision étant le fait du Parlement, les budgets afférents, en tout cas un certain nombre d'étapes de la consultation populaire, relèvent de notre budget.

Ceci étant dit, même si la remarque est totalement pertinente quant à son principe in fine, que l'argent soit mobilisé pour la consultation populaire à travers les services ou les administrations de l'exécutif, ou à travers le greffe, il s'agit de l'argent public.

M. le Président. – La parole est à Mme Lazaron.

Mme Geneviève Lazaron (Les Engagés). – En fait, beaucoup de questions ont déjà été posées. Nous avions relevé également la consultation populaire en disant que nous sommes favorables évidemment aux consultations populaires, mais le fait d'avoir mis une augmentation de 75 000, la consultation populaire régionale 225 000. Or, dans les notes, on dit que rien n'a su se faire et c'est normal à cette période et on l'augmente de 75 000. Il reste trois mois sur cette année 2024. C'est une question, mais enfin, vous y avez répondu.

Il y a également le fait de pouvoir disposer, de consulter l'inventaire patrimonial, cela nous intéresse évidemment beaucoup.

J'ai aussi une question par rapport aux bâtiments et à l'aménagement des travaux planifiés pour l'année 2024 qui ne pourront être réalisés – notamment des mises aux normes incendie. On suppose que ce sera reporté au budget 2025, parce que ce sont quand même des travaux nécessaires.

M. le Président. – La parole est à Mme Salmon.

Mme Sandrine Salmon, Greffière f.f. du Parlement de Wallonie. – Je confirme que les travaux non réalisés seront reportés et que, par exemple sur la mise aux normes incendie, on est dans le cadre de la rédaction d'un cahier spécial des charges avec un consultant. C'est donc en cours et ce sera reporté.

M. le Président. – Nous en arrivons alors aux répliques dans le cadre de la discussion générale.

La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – D'abord, un grand remerciement à Mme Salmon pour toutes les réponses qu'elle a bien voulu donner aux questions plus précises qui ont été posées. J'ai deux éléments, mais qui s'adressent plus particulièrement à M. Borsus, Président du Parlement.

D'abord, sur la question de la syndicalisation. On est tous au courant qu'il existe actuellement un Conseil du personnel, qui fait office de syndicat maison. C'est ainsi que cela fonctionne. Or, on a tous connu une période très compliquée pour le personnel alors que cette structure existait, sans remettre en question la bonne volonté des hommes et des femmes qui en font partie. Cependant, cette structure n'a manifestement pas suffi à protéger les travailleurs et les travailleuses du Parlement.

D'où la question : pourquoi n'y a-t-il pas, comme dans n'importe quelle entreprise, comme dans n'importe quel secteur, un syndicat qui puisse représenter les travailleurs sans être lui-même mis sous pression d'une quelconque façon par les autorités qui dirigent le Parlement ? Cela me semble du simple bon sens sur le plan démocratique. Cette question avait été posée il y a déjà plusieurs mois par mon groupe, même plusieurs années.

Il y avait un doute quant à la question : « est-ce légal ou pas de le faire ? » Ce doute a été levé : on constate que, notamment au Parlement européen, il existe un syndicat pour les membres du personnel qui gère le Parlement européen.

Dès lors, la question qui se pose ici est : est-on d'accord de travailler dans le sens d'avoir une organisation syndicale pour les travailleurs et travailleuses de ce Parlement ? La question avait été posée au Bureau précédent, et une discussion devait avoir lieu entre les présidents du Parlement sur le sujet. On a demandé à l'époque d'avoir le rapport de cette discussion, vu qu'elle se faisait loin des caméras.

L'idée serait alors d'avoir le contenu de ces discussions. Est-ce possible, ou pas ? À l'époque, il y avait la volonté d'avoir une certaine harmonisation dans le fait d'avancer avec l'ensemble des parlements sur le sujet. Avec mon groupe, on pensait que le Parlement wallon pouvait faire œuvre pionnière et avancer seul, mais ce n'est pas la volonté qui a été indiquée à l'époque. Qu'en est-il dans votre chef, Monsieur le Président ? Qu'en est-il aussi dans le chef des autres groupes politiques qui font partie de ce Bureau ? Avance-t-on dans cette direction ou pas ?

Vous m'avez répondu qu'il y a un Conseil du personnel, je le sais, mais ce n'est pas la demande. La demande est d'avoir la possibilité d'avoir des représentants syndicaux qui puissent défendre les travailleurs et travailleuses ici, au niveau du Parlement. C'est ma première question, pas seulement au président du Parlement, mais aussi aux groupes politiques qui composent le Bureau.

Ma seconde question porte sur les rémunérations des fonctions spéciales. Vous venez de répéter ce que vous avez dit dans la presse vendredi ou samedi dernier. Quand j'ai lu vos propos, je me suis demandé qui avait décidé. On a introduit un texte au Bureau, dont on ne fait pas partie, qui devrait être discuté au Bureau. L'ensemble des groupes politiques devraient prendre position par rapport au fait de supprimer ou pas les rémunérations des fonctions spéciales, ou les diminuer, les modifier.

M. Hazée a encore parlé d'autres avantages liés au statut de parlementaire, que l'on n'a même pas évoqués dans ce texte, mais qui se posent dans le cadre de l'ajustement budgétaire des dépenses du Parlement.

Vous me dites qu'il n'y a pas de volonté ou de décision prise d'avancer dans ce sens. Mais qui a décidé ? Y a-t-il eu une discussion au Bureau ou pas ? S'il y a eu une discussion au Bureau, il serait intéressant d'en connaître le contenu et d'en recevoir le rapport. Est-ce vous-même qui décidez que la discussion n'aura pas lieu quant à la diminution ou la suppression de ces rémunérations ? C'est étonnant, sur le fond, que votre Gouvernement demande des efforts à tout le monde, sauf à ceux qui le composent. Cela pose question.

Ensuite, une autre question se pose. Vous avez dit, lors de la dernière séance parlementaire, qu'Ecolo et le PTB pourraient éventuellement avoir un statut d'observateurs au sein du Bureau ; on aurait alors une idée de ce qui s'y décide. Je m'adresse aussi aux autres groupes politiques : on n'a toujours pas reçu le texte des groupes de la majorité, que vous avez évoqué en séance plénière. Cela nous donnerait l'occasion de savoir comment s'est passée cette discussion sur les rémunérations des fonctions spéciales.

Il reste à savoir ce qu'il en est de la procédure qui a été entamée. Quel est l'avenir du texte que l'on a déposé ? Y a-t-il eu ou y aura-t-il une discussion ? Ou est-ce vous qui décidez que cette discussion n'aura jamais lieu ? J'aimerais avoir des éclaircissements à ce sujet.

M. le Président. – Nous sommes dans le cadre des répliques et vous posez de nouvelles questions.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Les réponses suscitent de nouvelles questions.

M. le Président. – Je ne sais pas si c'est l'endroit puisque cela relève plutôt des compétences du Bureau. Néanmoins, M. le Président souhaite répondre à vos questions et interrogations.

La parole à M. Borsus.

M. Willy Borsus, Président du Parlement de Wallonie. – En ce qui concerne la possibilité d'avoir une représentation syndicale au Parlement, dans la foulée des discussions, décisions et réflexions antérieures, la question sera à l'agenda de la Conférence des présidents d'assemblées dès que les assemblées seront formées dans leur composition définitive dans les autres niveaux de pouvoir. Vous avez cité, si je ne m'abuse, le Parlement européen ; je ne pense pas qu'il existe dans les parlements nationaux, quels qu'ils soient, de mécanisme de délégation syndicale pour le personnel au sein de celui-ci. Ceci n'enlève rien – et vous me donnez l'occasion de l'exprimer à nouveau – à la volonté du Bureau et des différents organes de direction du greffe et de la greffière d'être parfaitement disponibles et à l'écoute du personnel. Le dossier que vous évoquez n'est pas clos. L'étape suivante est, dès l'instant où les parlements seront définitivement composés, d'en faire le point au niveau de la Conférence des présidents d'assemblées.

En ce qui concerne les observateurs pour le Bureau, j'ai été saisi d'une proposition des groupes de la majorité. J'ai entendu d'autres expressions sur les bancs, à la fois dans votre chef, mais aussi dans le chef de M. Hazée par rapport au Bureau sur d'autres formes que l'ouverture du Bureau pourrait prendre. C'est une décision qui est prise à l'intersection du dialogue entre les groupes politiques. Il me revient que Mme De Bue, qui est la présidente du groupe le plus important au niveau de notre Parlement, va prendre un certain nombre de contacts dans les prochains jours avec les différents interlocuteurs représentatifs des autres groupes pour débattre de la façon la plus appropriée de traduire cette ouverture que chacun souhaite en ce qui concerne notre Bureau.

Concernant la modification de la situation en termes à la fois d'encadrement et de valorisation des fonctions spéciales, sauf erreur de ma part, nous n'avons pas été saisis d'une demande qui me semble largement soutenue. Je n'ai pas vu dans les déclarations majoritaires ni de constitution de notre Parlement de décisions qui allaient dans le sens que vous évoquiez, ou dans une formule ou une variante dans le sens que vous évoquez. Alors même que vous rappelez, depuis plusieurs années, quasi mensuellement, la demande du PTB – elle l'a d'ailleurs été dans le débat électoral –, je n'ai pas été saisi, me semble-t-il, d'une indication m'indiquant qu'une majorité se dégagerait sur ce point. Peut-être qu'un texte formellement déposé dans l'organe ad hoc permettra de clarifier, si tel est le souhait, les positions des uns et des autres, et de trancher le débat pour cette législature. Ce débat reviendra peut-être ultérieurement – c'est évidemment le droit de tout un chacun – et peut-être sera-t-il de nouveau un sujet pour la prochaine campagne électorale. De nouveau, nous observerons si les électeurs confirment, donnent mandat, amplifient, font le choix de dire : « C'est cela que l'on veut ou pas ». Il ne m'appartient pas d'en juger.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Merci, Madame la Greffière, pour l'ensemble des éléments de réponse, en particulier la contestation de deux des quatre factures qui conduit à ce que le budget revienne dans l'estimation évoquée, même si je mesure toute la prudence de telles estimations. Je vous remercie pour les précisions quant au recrutement intérimaire, qui n'est donc pas une voie de recrutement préalable utilisée pour organiser des stages en dehors du droit de la fonction publique ; il me paraît important de garder le respect des principes, ce qui découle de votre réponse.

Je note les précisions importantes sur la trésorerie. J'avais imaginé la trésorerie d'un montant globalement constant, avec évidemment des variations selon les dépenses. Bien sûr, si la dotation, qui est la principale recette, est versée en une fois à la fin du mois de mars, la trésorerie telle qu'elle apparaît à la fin du mois de

juin n'est déjà plus celle à la fin du mois de septembre et ne sera plus la même lorsque nous serons au mois de février. L'ordre de grandeur que vous évoquiez – 10 millions d'euros avant ce versement – apparaît beaucoup plus raisonnable.

Pour le reste, un ministre du Budget pourrait évidemment imaginer de verser de façon trimestrielle, par exemple, une dotation pour économiser des frais d'emprunts, dès le moment où il y a ici la génération de recettes pour placement, mais sans doute à un taux moindre que le taux que la Région va chercher sur les marchés. Je laisserai cette piste, en première instance, au ministre du Budget.

Pour ce qui concerne les travaux, vous avez amené une précision. Le moment venu, il sera important de pouvoir consolider le coût total de cet investissement. La Cour des comptes nous y aidera sans doute.

Je voudrais saluer le fait que plusieurs chantiers en cours progressent – c'est très important – : l'arrivée prochaine d'un texte sur les règles budgétaires et comptables ; le lancement d'un logiciel qui va présenter un grand nombre d'évolutions positives par rapport aux outils qui existent aujourd'hui, ainsi que le travail de la Cour des comptes pour les comptes 2023. Ce sera une première et je suis certain qu'il en résultera des recommandations pour poursuivre le travail.

Merci également pour le rendez-vous relatif à l'accord de coopération pour la protection des lanceurs d'alerte.

Enfin, il y a des rendez-vous politiques. J'allais y revenir, mais le président a anticipé sur la représentation syndicale. Le rendez-vous est pris avec la Conférence des présidents d'assemblée, dès le moment où les décisions faisant suite au renouvellement électoral auront été prises jusqu'à leur terme.

Il y a aussi ce rendez-vous important quant aux économies. Plusieurs pistes ont été évoquées ; nous y reviendrons au plus tard lors de l'examen budgétaire. J'ai évoqué les indemnités pour frais.

Pour ce qui est des fonctions spéciales, je suis surpris que vous n'ayez plus entendu personne sur ce sujet depuis plusieurs mois, puisque le groupe des Engagés, qui fait partie de la majorité, a cette proposition dans son programme. Je vous laisse évidemment, dans la majorité, avec les voies de dialogue qui vous appartiennent. Chacun le sait, c'est un domaine qui sera spécialement observé, a fortiori dans le contexte de rationalisation que le Gouvernement a annoncé.

M. le Président. – La parole est à M. Tzanetatos.

M. Nicolas Tzanetatos (MR). – Je n'ai pas de remarque complémentaire.

M. le Président. – M. Fournaux ne souhaite pas répliquer.

La parole est à Mme Lazaron.

Mme Geneviève Lazaron (Les Engagés). – Merci des précisions apportées. Nous serons au rendez-vous des prochaines commissions et nous resterons attentifs.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Par rapport aux réponses du président du Parlement, je suis un peu étonné par rapport à la question des rémunérations spéciales. M. Hazée l'a évoquée, ainsi que d'autres groupes politiques ; c'est aussi dans le programme du groupe Ecolo et celui des Engagés. C'est assez étonnant d'être un peu surpris que l'on vienne avec ce débat.

Sur le plan strictement de la procédure, on a introduit un texte et on en a demandé la discussion au Bureau. Dans cette salle, M. Wahl a indiqué que ce serait discuté au Bureau. Dans votre réponse, vous ne faites pas du tout mention de cette discussion. Cela pourrait même être une discussion qui rejette cette proposition. On a introduit un texte et on en demande la discussion, là où cela doit être discuté.

J'entends ce que vous avez dit sur la réunion des autres présidents d'assemblée. C'est effectivement un rendez-vous important. Je vous invite à faire connaître le contenu de ces discussions pour voir dans quelle mesure on peut avancer.

J'ai bien compris qu'il n'y a pas de volonté d'empêcher cette discussion pour qu'il y ait à terme une représentation syndicale pour les travailleurs et travailleuses de ce Parlement. Merci pour les réponses.

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet d'ajustement du budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie pour l'année 2024 (Doc. 20 (SE 2024) N° 1).

Par 8 voix contre 1, la commission recommande l'adoption du projet d'ajustement du budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie pour l'année 2024 par l'assemblée plénière.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- *La séance est levée à 10 heures 21 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

M. Willy Borsus, Président du Parlement de Wallonie
Mme Valérie Dejardin, PS
M. Richard Fournaux, MR
M. Stéphane Hazée, Ecolo
Mme Geneviève Lazaron, Les Engagés
M. Jean-Pierre Lepine, Président
Mme Christine Mauel, MR
M. Germain Mugemangango, PTB
Mme Sandrine Salmon, Greffière f.f. du Parlement de Wallonie
M. Nicolas Tzanetatos, MR

ABRÉVIATIONS COURANTES

CCAP	cahier des clauses administratives particulières
DPR	Déclaration de politique régionale
ERP	Enterprise Resource Planning (planification des ressources de l'entreprise)
SRL	société à responsabilité limitée
VIP	Very Important Person